



L'Office Diiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale

Erratum de la publication du 25/03/2018

Objet de la correction : Omission de la mention d'un des objets de la modification (Changement de la Dénomination Sociale).

Dénomination sociale: SARL « RED SEA TRANSIT & TRANSPORT SERVICE »

Représentant : Me ABDOURAHIM ADEN SAID

Date & Heure de la modification: 25/03/2018 à 12H10

N° d'immatriculation au registre analytique : 10586/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES/ CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE

Le capital de la société est fixé à la somme de 1 000 000 FDJ (un million de francs Djibouti) divisé en 40 parts de 25 000 FDJ chacune, entièrement libérées entre les associés en proportion de leur apports respectifs, à savoir :

- **Monsieur BASHIR KHALIF MUSSE.....40 PARTS soit 1 000 000 FDJ**

➤ Suite à l'avenant relatif à la cession des parts sociales de la société SARL « RED SEA TRANSIT & TRANSPORT SERVICE » en date du 26/02/2018, authentifié et déposé par Me ABDOURAHIM ADEN SAID, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes:

I. CESSION DE PARTS SOCIALES :

-**Monsieur BASHIR KHALIF MUSSE**, cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droits les 40 parts qu'il détient dans la société SARL « RED SEA TRANSIT & TRANSPORT SERVICE » à **Monsieur ABDULRAHMAN BASHIR KHALIF** et **Monsieur ABDULRAZAK BASHIR KHALIF**.

-Le prix de la présente cession est consenti et acceptée moyennant le prix principal à **25 000 FDJ** la part soit à **1 000 000 FDJ** les 40 parts.

• Conséquences sur la répartition des apports et du capital (articles quatre et cinq nouveaux):

- **Monsieur ABDULRAHMAN BASHIR KHALIF20 PARTS soit 500 000 FDJ.**

- **Monsieur ABDULRAZAK BASHIR KHALIF20 PARTS soit 500 000 FDJ.**

II. CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE

- **Au lieu de : « RED SEA TRANSIT & TRANSPORT SERVICE » SARL**

- **Il faut lire : « SITTI TRANSIT & TRANSPORT SERVICE » SARL**